



BULLETIN D'INFORMATIONS MAI 2025



Madame, Monsieur, chers amis,

Les premiers mois de l'année 2025 ont été essentiellement consacrés à la vérification des dépenses de l'année 2024 et à la préparation du budget primitif pour l'année 2025.

Le conseil municipal lors de sa séance du 27 février a décidé une nouvelle fois de ne pas augmenter le taux des différentes taxes. Les taxes d'habitation et sur les logements vacants restent à 7,10 %, celle sur le foncier bâti à 24,17 %, pour le foncier non bâti à 42,56 %.

Pour l'année 2024 le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 297 257,52 € et un excédent de 119 509,11 €, pour l'investissement.

Le résultat de clôture excédentaire de l'année 2024 s'élève à 416 766.63€.

Pour cette année 2025 les principaux investissements prévus sont :

- Mise en place de la vidéoprotection, en cas d'obtention des subventions
- Suite et fin de l'enfouissement des réseaux secs rue d'Oudrenne à Métrich
- Remplacement des menuiseries extérieures de la salle polyvalente
- Remplacement des tracteurs pour les services techniques
- Remplacement de l'éclairage public énergivore par de la led à Métrich et à la Cité des Officiers
- Création d'un plateau ralentisseur à Métrich près de l'arrêt de bus des écoliers
- Extension et aménagement des aires de jeux
- Divers travaux de rénovation à la mairie

Ces réalisations et d'autres projets dépendront de nos possibilités financières et de l'obtention de subventions.

Merci à l'ensemble des services municipaux pour le travail réalisé avec toujours autant de professionnalisme et d'efficacité.

Merci aux adjoints, aux conseillères déléguées, aux conseillers municipaux et à vous toutes et tous pour votre soutien.

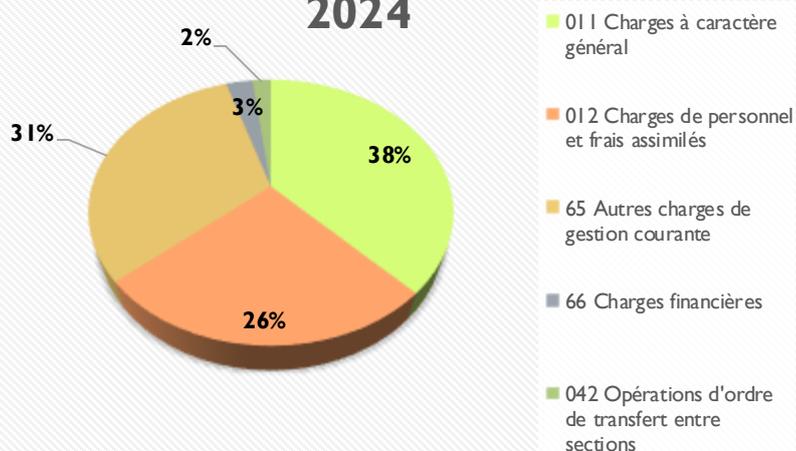
Très cordialement et amicalement.

Pierre ZENNER
Maire





Dépenses de fonctionnement 2024



BUDGET & SUBVENTIONS

Le compte administratif 2024 du budget principal a été voté avec un résultat excédentaire en section de fonctionnement de **297 257,52 €**.

et un résultat excédentaire en section d'investissement de **119 509,11 €**

Le **résultat net de clôture pour l'année 2024** est excédentaire à hauteur de **416 766.63€**.

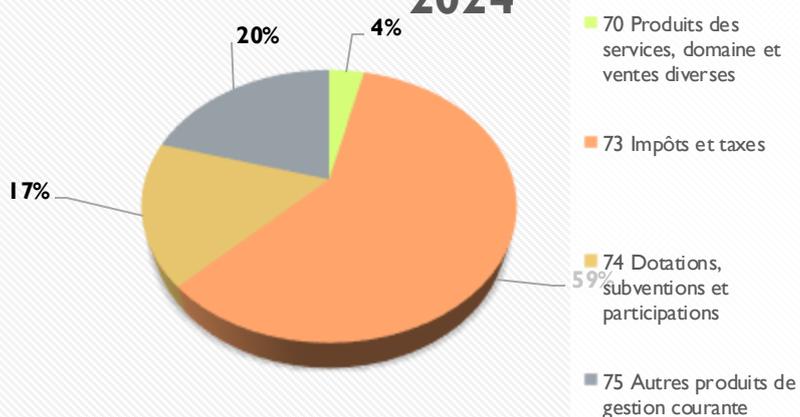
Le **budget primitif 2025** s'équilibre quant à lui en dépenses et en recettes à la somme de **2 878 217,15 €**

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le montant global des subventions de fonctionnement alloué aux associations est de 22 400 € avec un crédit de 33.000 € inscrit au budget.



Recettes de fonctionnement 2024



EVOLUTION DES CHARGES DE LA COMMUNE

	2020	2021	2022	2023	2024
011 Charges à caractère général	298 601 €	325 185 €	383 405 €	410 174 €	537 243 €
012 Charges de personnel	285 220 €	301 918 €	380 407 €	357 169 €	369 696 €
66 Charges financières	10 771 €	10 681 €	14 200 €	30 880 €	40 226 €

INONDATIONS

Tout juste un an après les inondations exceptionnelles qui ont touché notre commune, les 17 et 18 mai 2024, nous pouvons faire le bilan financier, qui est conséquent pour certains administrés mais aussi pour la collectivité.

Pour rappel, Koenigsmacker et bien d'autres villes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle le 05 juin 2024.

La commune a subi des dégâts au niveau des ateliers municipaux, des écoles, de la salle intergénérationnelle, des terrains de sports, du local du foot et du local de la diététicienne. Le montant global des réparations s'élève à plus de 307 000 €, réparti sur la commune et le syndicat scolaire « La Magnascole ». Le multi accueil « Le Petit Prince » a subi également des dégâts importants pris en charge par la communauté de communes de l'Arc Mosellan.

Face à cette détresse, un élan de générosité s'est mis en place, Monsieur le Maire tenait à remercier toutes ces personnes qui se sont mobilisées pour la commune! A l'initiative de Monsieur Le Maire, un groupe de parole animé par la psychologue Mme RIGAUT, a été mis en place pour aider les citoyens dévastés par cette catastrophe. Merci à Mme RIGAUT d'avoir accepté bénévolement cette mission.



Une nouvelle aire de jeux à l'arrière du gymnase près des écoles fait la joie de nos plus petits de la commune (moins de 12 ans). Le montant total des investissements est de 36 543 €. La plantation d'arbres a été financée par les entreprises du secteur.

Il restera encore à poser quelques bancs et tables. A noter que la Cité des Officiers n'a pas été oubliée, une balançoire et un module sur ressort ont été rajoutés pour un montant de 5 685 €.

TERRAIN SYNTHÉTIQUE

Le terrain de football synthétique est opérationnel. Les clubs l'utilisant sont l'ES2K, le RSK ainsi que les jeunes de l'élan Kobhéen.

La facture des travaux est de 367 303 € dont 223 404 € de subventions soit 61% du montant HT.



ASSAINISSEMENT

La mise aux normes de l'assainissement des ateliers municipaux et des vestiaires du foot garantira des installations plus conformes et fonctionnelles pour tous les usagers.

Cela témoigne d'une volonté d'amélioration continue des équipements publics.

Ste SCHIEL FRERES : **66 079 € HT**

NOUVELLES DOUCHES AU DOJO

Les membres du club de judo ont désormais la possibilité de se doucher à la fin de leurs activités. De nouvelles douches ont été installées pour un montant de travaux réalisés par la Ste Lorry de 5 934 € HT.



TRAVAUX DIVERS

Les travaux prévus pour 2025 montrent une belle dynamique d'amélioration et de modernisation de la commune !

L'enfouissement des réseaux renforcera l'esthétique et la sécurité des rues, tandis que **le plateau ralentisseur devant le foyer rural de Métrich** assurera une meilleure protection des élèves.



Enfouissement réseaux

secs rue d'Oudrenne (tranche 2)

Sté ERTP : **167 192€ HT**

Plateau ralentisseur

Ste EUROVIA : **22 780 € HT**

TRAVAUX EN COURS

Le remplacement des portes de la salle polyvalente et le relamping des lampadaires à Métrich et à la Cité des Officiers apporteront à la fois du confort pour les habitants et des économies d'énergie pour la commune,

Ces investissements contribueront à la qualité de vie locale.



Relamping

Ste ELREST : **28 883 € HT**

Portes salle polyvalente

Ste LEFEVRE : **49 800 € HT**



REPAS DE NOS AÎNÉS

A vos agendas, la date du prochain repas est programmée au dimanche 19 octobre 2025.

Nous espérons vous accueillir nombreux pour un moment d'échanges et de convivialité.



Remis par Alain Pichon
Président du Département de la Vienne
à Pierre ZENNER.



JUMELAGE BOIVRE LA VALLÉE - Commémoration du 8 mai 1945

Monsieur Le Maire, Pierre ZENNER, accompagné de 3 élus ont été invités par Madame Dany DUBERNARD, Maire de Boivre-La-Vallée, pour honorer le devoir de mémoire de nos citoyens qui ont combattu pour défendre les valeurs de la République.

Sans oublier les liens qui se sont tissés lors cette guerre où les habitants de nos villages ont été évacués dans la Vienne et plus particulièrement à Benassay, Lavausseau, Chapelle-Montreuil.

A l'issue de la cérémonie, Monsieur Le Maire a reçu la médaille départementale par Monsieur Benoît COQUELET, Vice-Président du Conseil Départemental de la Vienne.

La commune s'est dotée d'un **nouveau site internet** plus convivial et intuitif avec de nombreuses informations pratiques.

Ce site a été entièrement réalisé par **M. Jean-Claude SALMON, conseiller municipal.**

Les adjoints, les membres du Conseil Municipal, le personnel communal et le Maire le remercient très chaleureusement pour ce travail remarquable.

Un accès rapide pour certaines rubriques (contact, démarches, déchets, séances du conseil municipal...)

Les actus du moment

L'agenda des manifestations

Les coordonnées et horaires de la mairie



Retrouvez toutes les informations du syndicat scolaire de la Magnascole dans « Au quotidien / Education – Jeunesse »



Retrouvez toutes les informations du Syndicat des Eaux SIDEKOM et du Syndicat d'assainissement SIAKOHM dans « Mairie / Eau - Assainissement »



PETITS RAPPELS DU BIEN VIVRE ENSEMBLE



Bruit : l'affaire de tous

Le bruit est omniprésent dans notre environnement. Il se manifeste souvent par les véhicules à moteurs

non entretenus, trafiqués ou techniquement bruyants :

mobylettes, motos, motocross, quads, également par des outils : nettoyeurs haute pression, tondeuses à gazon, broyeurs à végétaux, aspirateurs, perceuses, etc., et enfin le bruit engendré par la musique forte.

Il est rappelé que l'arrêté municipal du 19 mai 2015, stipule que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils tels que tondeuses à gazon, perceuses et scies électriques ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h00 à 19h00**
- **Les samedis : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**
- **Les dimanches et jours fériés : de 09h00 à 11h30**

Il est instamment demandé aux propriétaires de mobylettes, motos ou scooters, d'utiliser des véhicules conformes à la législation, notamment au niveau du bruit.

Brûlage des déchets

Tout brûlage à l'air libre, y compris pour les déchets issus des tailles de haies ou d'arbres, est strictement interdit. Les déchets verts doivent être conduits à la déchetterie.

Aucun feu à l'air libre ne peut être fait à moins de 200 mètres

des habitations. Les déchets verts (éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage...)

(annexe II de l'article R 541-8 du code de l'environnement), relèvent de la catégorie des déchets ménagers et assimilés. Leur brûlage est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type.

• Horaires de la déchetterie de Koenigsmacker :

• Du 1er avril au 31 octobre :

Le mardi et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Du mercredi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

• Du 1^{er} novembre au 31 mars :

Le mardi et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Du mercredi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Animaux

La propreté du village n'est pas seulement l'affaire des agents municipaux ; elle dépend aussi des efforts de chacun.

La vie en communauté implique quelques règles élémentaires de savoir-vivre.

Nous vous invitons par conséquent, en tant qu'administré de la Commune, mais aussi en tant que propriétaire d'un chien, à vous y conformer et à assumer vos responsabilités.

Il n'y a aucun déshonneur à ramasser les déjections de son animal. Il s'agit, bien au contraire, d'un acte citoyen.



AGENDA

Brocante 22 juin
Fête patronale 09-10 août

URGENCES

Gendarmerie Guénange
03 82 82 64 27

Centre anti-poison
03 83 32 36 36

Police municipale
03 82 56 71 56



Vie pratique

Carrefour Express 09 67 74 05 96
Boulangerie 03 82 50 36 48
Micro-crèche la Nature
09 80 99 48 82

Aide à la personne

Pôle Autonomie en faveur des
personnes en perte d'autonomie
03 87 37 95 66
Centre MOSELLE SOLIDARITÉ
03 87 37 58 56

Administrations

Sous-Préfecture 03 82 59 19 20

Maison France Services
METZERVISSE 03 82 88 50 00

CCAM 03 82 83 21 57
Arc Mosellan

Mairie 03 82 59 89 10

SIAKOHM/SIDEKOM 03 82 85 98 60
Eau/Assainissement

GRDF Dépannage 0800 47 33 33

ERDF Dépannage 0972 67 50 57

Magnascole 03 82 85 98 60

Elementaire 03 82 83 19 78

Maternelle 03 82 55 01 24

Périscolaire 03 82 83 87 94

Multiaccueil Le Petit Prince
03 82 83 21 57

Restauration rapide Place de la Mairie



Le **mardi** fin d'après-midi

Tartes flambées

Le **mercredi** matin

Les Rôtisseries Nouvelles

Le **jeudi** fin d'après-midi

Cooking by Mulan

Cabinet Infirmier

03 82 55 02 71

Médecins

M. Nguyen Son NGUYEN 03 82 55 09 09

Mme Aurore KLEIN 03 82 85 16 60

Mme Céline JOLIVALT 03 82 85 11 58

Kinésithérapeutes-Ostéopathe

Mme Laurence WILHELM 03 82 55 09 14

M. Philippe HOUPPERT 03 82 56 71 92

Ergothérapeutes

Mme Sophie STREIT 06 64 79 33 29

Mme Julie WAX 06 66 97 29 52

Pédicure-podologue

Mme Caroline HEINTZ 03 82 83 63 66

Sage-femme

Mme Cécile VECTEN 03 82 90 46 28

Orthophoniste

Mme Claire GRANDIZ 03 82 50 73 88

Massage de la TRAME

Mme Séverine ROYER 06 20 01 43 04

Diététiciennes

Mme Charlotte FROEHLICHER 03 82 82 70 41

Mme Emeline MULLER 06 80 17 50 05

Psychologue enfants & adolescents

Mme Jessica ZANETTI 07 66 53 58 80

Psychologue Adultes

Mme Clarisse RIGAUT 06 79 51 73 03

Psychopraticienne

Mme Katy MELQUEIRA 06 17 82 35 03

Pharmacie St Martin

Mme SCHAAL 03 82 59 55 22

Ostéopathie animale

Mme Emilie MATHIEU 06 86 54 85 08